



COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE

Antananarivo le 06 FEV 2019

SECRETARIAT EXECUTIF NATIONAL

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE (CENI)

SECRETARIAT EXECUTIF ADJOINT

à

DESTINATAIRES IN FINE

N° 178/19/CENI/SEN/SEA.

OBJET : Ouverture de la liste électorale dans le cadre de la RALE2018-2019

REFERENCE : art. 14 de la Loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018 portant régime général des élections et des référendums

Madame, Monsieur,

Face aux différentes critiques des acteurs sur la qualité de la liste électorale durant l'organisation de la dernière élection présidentielle, la CENI a pris de nouvelles mesures pour y remédier. Toutefois, ces mesures ne seront pas suffisantes sans les contributions des acteurs au processus électoral.

En effet, conformément à l'alinéa 4 de la disposition légale sus-référencée, « les partis politiques, les organisations non gouvernementales, les associations ou groupements agréés en matière d'éducation civique et d'observations des élections, sont admis à siéger, à titre d'observateurs, au sein de la CLRE »

Aussi, au vu de cette disposition, ai-je l'honneur de vous inviter à sensibiliser vos partisans et surtout à participer activement au niveau des CLRE implantées dans chaque Fokontany, à l'observation des opérations de la révision annuelle de la liste électorale depuis le 1 décembre 2018 jusqu'au 15 mai 2019.

Pour ce faire, suivant l'alinéa 5 de la même disposition, les entités concernées doivent faire une déclaration auprès des responsables de la CED et leur adresser la liste des membres des entités respectives à affecter au niveau de chaque CLRE sans dépasser toutefois le nombre de deux (2).

J'aimerais attirer votre attention sur l'intérêt de cette démarche. La liste établie à l'issue de cette révision sera utilisée pour toutes les prochaines élections prévues se dérouler durant l'année 2019, législatives et communales.

Comptant sur votre mobilisation effective, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma respectueuse considération.



RAKOTOMANANA Yves Herinirina